

Du Vendredi 22 Décembre 1780.

RELATION des pertes que l'ouragan a causé dans la Jamaïque & la Barbade.

L'Ouragan a occasionné à la Jamaïque des désastres si grands, qu'on ne se rappelle pas que cette Colonie ait jamais essuyé rien de si affreux depuis le tremblement de terre de 1692, qui détruisit la Ville de Port-Royal. Les pertes sont irréparables dans la partie de l'Ouest & du Nord : la Ville de Savanna-Lamar a été renversée par un tremblement de terre ; il n'a resté qu'une seule maison habitable ; plus de 180 personnes y ont été ensevelies sous les ruines, la secousse s'est fait sentir aussi dans les Villes de Montegue-Bay & Lucy, mais avec beaucoup moins de violence : enfin, dans les différentes parties de la Colonie, on compte qu'il a péri, par les débordemens ou le tremblement de terre environ 1500 Blancs ; on n'ose pas calculer encore le nombre des Negres. Beaucoup de Navires ont été jetés à la côte. La Ville de Kingston est presque la seule qui n'ait pas souffert ; aussi les Négocians ont-ils ouvert sur le champ une souscription en faveur des malheureux, & tout le monde s'est empressé d'y prendre part : on eût cru manquer à l'humanité en n'accordant aux infortunés que les témoignages équivoques d'une pitié stérile ; & ce noble usage des richesses vaut mieux sans doute, que celui de prodiguer sur une carte des monceaux d'or, suffisans pour soulager cent familles.

Extrait d'une Lettre de la Martinique, du 10 Novembre.

La Barbade qui n'a jamais été sujette à aucun coup de vent, à essuyé des horreurs ; toute la Ville & ses fortifications ont été emportées par la mer ; il n'y a pas resté une seule maison dans toute la Ville, pas même dans toute l'Isle ; la prison a été ouverte à nos prisonniers, qui se sont sauvés dans les hauteurs de l'Isle ; ils n'en ont pas plutôt été dehors qu'elle a été emportée. On compte six mille Blancs & autant de

Negres de noyés ; tous les bâtimens qui y étoient mouillés ont été perdus & il ne s'en est pas sauvé un seul homme.

St. Christophe a eu un peu de mal ; 17 navires Londrins chargés & prêts à partir, ont été jetés à la côte, & toutes les cargaisons ont été perdues, sans en pouvoir sauver un seul sac de café ; il y a eu aussi beaucoup de Caboteurs jetés à la côte ; ils n'ont aucune nouvelle de tous les bâtimens qui avoient appareillé.

Le Congrès vient de fixer par sa résolution du 3 Novembre, la consistance de l'Armée Régulière des Etats-Unis, à ce qui suit ; *Savoir* :

- 4 Régimens de Cavalerie ou Dragons.
- 4 Régimens d'Artillerie.
- 49 Régimens d'Infanterie.
- 1 Régiment d'Artificiers.

Chaque Régiment de Cavalerie ou Dragons à six Compagnies ; chaque Compagnie à 64 Soldats ; le nombre & le rang des Officiers le même que ci-devant

Chaque Régiment d'Artillerie à 9 Compagnies ; chaque Compagnie à 65 hommes, tant bas officiers que soldats, & le même nombre d'Officiers que ci-devant.

Chaque Régiment d'Infanterie à 9 Compagnies ; chaque Compagnie à 64 hommes, tant bas officiers que soldats.

Le Régiment d'Artificiers à 8 Compagnies ; chaque Compagnie à 60 hommes, tant bas officiers que soldats.

Que les différens Etats fourniront leur quote-part de la maniere suivante ;

Savoir :

L'Etat du Newhamphshire, 2 Régimens d'Infanterie.

Massachusset-Bay, 10 Régimens d'Infanterie & un d'Artillerie.

Rhode-Island, &c. 1 Régiment d'Infanterie.

Connecticut, 5 Régimens d'Infanterie & Cavalerie.

New-York, 2 Régimens d'Infanterie & 1 d'Artillerie.

Pensylvanie , 6 Régiments d'Infanterie ,
1 d'Artillerie & 1 de Cavalerie.

DélaWare , 1 Régiment d'Infanterie.

Maryland , 5 Régiments d'Infanterie.

Virginie , 8 Régiments d'Infanterie ,
1 d'Artillerie & 2 de Cavalerie.

Caroline Méridionale , 2 Régiments d'In-
fanterie.

Caroline Septentrionale , 4 Régiments
d'Infanterie.

Géorgie , 1 Régiment d'Infanterie.

Et qu'ils choisiront dans l'Armée présente
un nombre convenable d'Officiers , pour
commander les différens Régiments qu'ils
auront à produire , sans pouvoir les graduer
d'un plus haut rang que celui de Lieutenant-
Colonel.

Qu'ils auront à rendre leurs Régiments
complets de la maniere dont il a été résolu ,
au premier de Janvier prochain.

Que les Régiments respectifs de chaque
Etat seront composés de soldats engagés
pour toute la guerre ; mais en cas que d'ici
au premier Janvier prochain , ils ne pour-
roient compléter le nombre de cette ma-
niere , ils y suppléeront par des engage-
mens d'un an au moins , jusqu'au parfait
complément desdits Régiments ; & pour
en faciliter l'exécution , les Officiers sont
autorisés & requis de faire leurs efforts
pour engager ceux des soldats de l'armée ,
dont le tems est limité , à continuer leurs
services le reste de la guerre ; & qu'un Of-
ficier recruteur de chaque corps , résidera
dans son Département , pour recruter de
la maniere qui a été résolue , afin de
remplacer ceux qui sont engages pour
un tems limité , & de subvenir aux acci-
dens.

Qu'il sera accordé deux gourdes à l'Of-
ficier recruteur , pour chaque soldat accepté
dans l'armée , qu'il aura engagé pour toute
la guerre ; & que le prix des engagements
n'excédera pas 50 gourdes.

Que le Commandant en chef aura à four-
nir au Congrès , tous les premiers du mois
de Septembre , ou avant ce tems , un ta-
bleau du nombre des troupes de chaque
Etat , afin que l'on puisse prendre des me-
sures en conséquence.

Que les équipemens soient fournis & ad-
ministrés régulièrement aux troupes , comme
de raison.

Que les Régiments de Cavalerie , Artil-
lerie & Artificiers , présentement sur pied ,

seront considérés comme appartenans aux
Etats auxquels ils ont été ou pourront être
assignés , lesquels Etats auront à les com-
pléter , suppléer à leurs nécessités , & à
les regarder comme originairement levés par
eux ; & que tel autre Etat qui se trouve avoir
des bas Officiers ou soldats dans les sus-
dits Régiments , soient dispensés de tems à
autre , à en fournir le nombre dans leur
contribution ; à l'effet de quoi , le Comman-
dant en chef spécifiera ces bas officiers ou
soldats , dans les tableaux qu'il présentera
aux Etats , & annuellement au Congrès.

Que le Régiment commandé par le Co-
lonel Moÿse Hazen , sera continué dans son
Etat présent , & que tous les bas officiers
ou soldats étrangers des Corps ou Régi-
ments réformés , y seront incorporés , ainsi
que les Volontaires des Etats étrangers qui
sont présentement au service , ou qui pour-
ront après joindre l'Armée Américaine.

Et attendu que par le précédent arran-
gement , nombre de bons Officiers devien-
dront surnuméraires , & qu'il est d'une
juste conséquence d'avoir égard à eux ; il
a été résolu que du moment que la ré-
forme de l'Armée aura lieu , ils recevro-
nt en argent ou autre monnoye , l'équivalent
de la demi paye , pendant sept années ; &
ainsi que les concessions de terre promises
à la fin de la guerre , suivant la résolution
du 16 Septembre 1776.

*Autre Résolution du Congrès , du 21 , qui
établit ce qui suit.*

Que les différens Régiments d'Infanterie ,
requis des Etats respectifs , par la résolution
du 3 , soient augmentés , & que dorénavant
ils consisteront , en

- | | |
|----------------------------|---|
| 1 Colonel. | } Dans ceux où les Colonels seront continués. |
| 1 Lieut. Col. | |
| 1 Major. | |
| 1 L. C. Com. | } Dans ceux où les Colonels ne seront pas continués. |
| 2 Majors. | |
| 9 Capitaines. | |
| 22 Officiers. | |
| 1 Chirurgien Major. | |
| 1 Second Chirurgien. | |
| 1 Sergent Major. | |
| 1 Quartier-Maitre Sergent. | |
| 45 Sergents. | |

De Londres, le 12 Septembre 1780.

- 1 Tambour Major.
- 1 Fife Major.
- 10 Tambours.
- 10 Fifes.
- 612 Soldats.

Qu'il y ait un Capitaine & deux Officiers par Compagnie ; quatre Officiers surnuméraires, par Régiment, ayant rang de Lieutenant, un desquels résidera dans son département, avec un Tambour & un fife, pour recruter ; & les trois autres seront employés dans leur Régiment respectif, à l'office de Trésorier, Quartier-maître & Adjudant.

Que les Régiments d'Artillerie seront augmentés à dix Compagnies chaque. Qu'au lieu de quatre Régiment de Cavalerie, il aura quatre Légions composées de quatre Compagnies de Dragons montés, & deux de Dragons à pied, consistant chacune en soixante hommes, & le nombre ordinaire d'Officiers.

Qu'il y aura deux corps de Partisans, composés de trois Compagnies de Dragons montés, & trois à pied, de cinquante hommes chaque ; un desquels sera commandé par le Colonel Armand, & l'autre par le Major Lée ; & les autres Officiers nommés par le Commandant en chef, & approuvés par le Congrès, & que ledit Commandant en chef aura à établir la manière de recruter, & compléter lesdits corps.

Que toutes les troupes qui composeront la future armée, seront engagées pour toute la guerre, & joindront leur corps respectif, le premier Janvier prochain.

Que le Commandant en chef, & les autres Officiers Commandans dans le Département du sud, ordonneront une assemblée des Officiers de chaque Etat, pour procéder au choix des Officiers des Régiments qui devront être levés dans leur Etat respectif, parmi ceux qui désireront continuer leurs services : que si ce choix ne peut se faire à l'amiable, il se fera par rang d'ancienneté, & qu'enfin il sera fait un état des Officiers agréés, pour être présenté au Congrès, ensemble avec les noms des Officiers réformés, à qui la demi-paye sera accordée pour la vie.

Que les Officiers qui continueront leur service jusqu'à la fin de la guerre, recevront la demi-paye leur vie durant, à commencer du tems de leur retraite.

Le résultat du Conseil de St. James, tenu le 3 du courant par Sa Majesté & les grands Officiers de la Couronne, a été la proclamation suivante.

Proclamation du Roi qui révoque le présent Parlement, & qui en rapelle un autre.

GEORGE R.

D'autant que par l'avis de notre Conseil-Privé, nous avons cru nécessaire de révoquer le présent Parlement prorogé jusqu'au 28 de ce mois ; nous publions à cette fin notre proclamation royale, révoquons par ces présentes ledit Parlement : en conséquence déchargeons les Lords spirituels & temporels & Chevaliers, Cytoyens & Bourgeois, Commissaire des Comtés & Bourgs, en la Chambre des Communes, de l'assemblée du 28 de ce mois : & étant résolu d'assembler notre Peuple, & d'avoir son avis en Parlement, nous faisons savoir par ces présentes, à tous nos sujets bien-aimés, que notre volonté & plaisir royal est d'appeller un nouveau Parlement : déclarons de plus, qu'avec l'avis de notre Conseil-Privé, nous avons ordonné ce jour à notre Chancelier de la grande Bretagne, de publier nos ordres dans la forme due & accoutumée pour l'appellation d'un Parlement nouveau, lesquels subiront leur épreuve depuis le 2 Septembre, jusqu'au 31 d'Octobre prochain.

Donné en notre Cour de St. James, le 12 Septembre 1780, & la vingtième année de notre regne.

Extrait des nouvelles de la Martinique.

La Frégate française la Capricieuse de 31 canons, sortie de l'Orient sous les ordres de M. de Ranfanne, rencontra le 4 Juillet par le travers du Cap Ortégal les deux frégates anglaises, la Prudente de 32 canons, Capitaine Waldegrave, & la Licorne de même force, Capitaine Cadogan : elle soutint un des plus terribles combats qui se soient jamais livrés, depuis 11 heures & demie du soir jusqu'à quatre heures & demie du matin. M. de Cherval avoit le commandement de la frégate lorsqu'elle a été obligée d'amener son pavillon. Le brave M. de Ranfanne avoit été tué sur le pont : M. de Fontaine Capitaine en second avoit en le même

matine étoit plein d'éclats de boulets, le mât de hune de misaine par-dessus le bord, le grand mât cassé à 10 pieds du pont, le mât d'artimon dans le même état que celui de misaine; la Capricieuse avoit beaucoup de boulets à flottaison, & 5 pieds d'eau dans sa cale: elle étoit enfin si maltraitée, que les Anglais furent obligés de la brûler deux heures après l'avoir animarinée: elle avoit eu 100 hommes tués ou blessés durant le combat. Tel est le précis du compte qui a été rendu à l'Amirauté anglaise par le Capitaine Waldegrave, relâché à Spithead le 13 Juillet: il dit avoir eu à bord de sa frégate 20 hommes tués & 28 blessés. La Licorne n'avoit perdu que 7 à 8 hommes de son équipage.

On apprend que M. le Chevalier Durumain, Capitaine de Vaisseau, commandant la frégate la Nymphé de 32, avoit été tué après un combat des plus sanglans, soutenu durant 6 heures contre une frégate anglaise de force supérieure. Cet intrépide Officier voulant terminer l'action par un coup de main, fit manœuvrer pour emporter son ennemi à l'abordage, l'Anglais voyant à quel homme il avoit à faire, l'évita avec habileté; & profitant d'un moment où la Nymphé se trouvoit dans une position désavantageuse, acheva de la désenparer en lui lâchant toute sa bordée. C'est dans ce moment que le brave Durumain fut tué, digne en tout d'être vivement regretté de sa patrie. Quelques minutes après ce malheureux événement, la frégate la Nymphé n'étant plus en état de résister, amena coulant bas d'eau. Quant aux prises du vaisseau le Comte d'Artois, de la frégate des Etats du même nom, & de la Belle-Poule, qui nous sont annoncées sans aucune particularité, nous attendrons que les nouvelles d'Europe nous en apprennent toutes les circonstances pour en faire part à nos Lecteurs.

New-London, le 13 Décembre.

Nous apprenons de Long-Island, que l'Amiral Arbuthnot s'est retiré à New-York avec une frégate, & que le commandement de l'Escadre anglaise dans la baye de Gardner est dévolu à l'Amiral Grave, qui a présentement 8 vaisseaux de ligne sous ses ordres dans la baye; le reste de l'escadre étant en croisière.

De Newport.

Les lettres de France, au Cap disent que

A NEWPORT, de l'Imprimerie Royale de l'Escadre, rue de la Pointe, N^o. 641.

Française, a posé le siège devant Gibraltar au commencement du mois d'Août dernier avec 50 vaisseaux de ligne & 60 mille hommes de troupes: ce Général est déterminé à emporter cette Place dut-il lui en coûter la moitié de son Armée.

Le Capitaine d'un navire de Nantes, arrivé dernièrement à Boston après 28 jours de traversée, nous assure qu'à son départ une Flote composée de 2 vaisseaux de 90 pièces de canons, 2 de 80, 1 de 70 & 3 de 60 doublés en cuivre, avec un nombre de transports ayant à bord des troupes & des provisions de guerre, étoit sur le point de faire voile pour ce Continent. Il dit aussi que les ports du Portugal sont ouverts à tous les vaisseaux des Etats unis de l'Amérique, corsaires ou autres.

Extrait d'une Lettre du Général Gates au Congrès.

Le Major Pruin Aide de camp du Général Sullivan arrive en ce moment du camp, & m'annonce qu'en conséquence des ordres que j'ai donné au Major général Sumpter à Hillsborough Ce Général après un vif engagement, a défait & battu le Major Wemys & le Corps qu'il commandoit, blessé & pris le Major avec 25 des siens, tué un nombre considérable, & enlevé une grande quantité d'armes & de superbes chevaux. Il a été trouvé dans la poche du Major Wemys, une liste des maisons des Wigts qu'il avoit brûlé à Pédée, que je transmettrai au Congrès ainsi que ses autres papiers, aussitôt que je les aurai recus.

L'Ennemi ne possède plus aucun poste dans l'E. de Georges-Town, ni dans le N. de Canypden; le Général Harington & le Colonel Marian tiennent la campagne à l'E. de Santé, & interceptent tous les bateaux de l'ennemi sur cette rivière.

Publié par ordre du Congrès. —

Cher. THOMPSON, Secrétaire.

Newport, le 22 Décembre 1780.

Les Freres Francs & acceptés. Maçons, sont avertis de s'assembler chez M. Jean Lawtons proche la Maison de Ville, Mercredi prochain Jour de la fête de St. Jean, à trois heures précises de l'après-midi suivant leur résolution

Par ordre du très-digne Maître,
JEAN HANDY, Secrétaire.